



Mairie de Saint-Genès-Champanelle
Service Péricolaire - Jeunesse

2026/2027

FICHE FAMILLE

Merci de compléter 1 fiche famille par enfant.

Renseignez ici la famille composée telle que déclarée légalement (CAF ou MSA). Les autres adultes de la famille (en cas de divorce, famille recomposée...) peuvent être renseignés sur le portail famille.

RESPONSABLE LÉGAL (facturé)

QUALITÉ* :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Adresse :

CP – Ville :

📞 Domicile :

📞 Portable :

📞 Travail :

Profession :

✉ E-mail :

CONJOINT(E)

QUALITÉ* :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Adresse :

CP – Ville :

📞 Domicile :

📞 Portable :

📞 Travail :

Profession :

✉ E-mail :

Qualité* : Père, mère, tuteur, beau-père, belle-mère...

En cas de garde alternée, merci de nous transmettre le planning et de nous transmettre une fiche par famille.

QUOTIENT FAMILIAL

N° Allocataire CAF :

OU

Quotient Familial MSA :

Si vous n'êtes pas titulaire d'un quotient familial attribué par la CAF, merci de fournir le ou les avis d'imposition de la famille, afin de pouvoir le calculer. Pour les bénéficiaires de la MSA, merci de nous fournir l'attestation de quotient familial.

En l'absence de l'un de ces documents, le tarif maximum sera appliqué.

À COMPLETER SUR LE PORTAIL FAMILLE

- Personnes à prévenir en cas d'urgence
- Personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Données sanitaires : vaccins – maladies – médecin traitant - allergies - repas spécifiques - PAI.
- Autorisations : droit à l'image – à rentrer seul (confirmer par mail avec les jours et heures concernés)

DOCUMENTS À FOURNIR VIA LE PORTAIL FAMILLE

À scanner et déposer via le portail famille : (espace famille / pièces justificatives) – Merci de ne pas fournir les documents papiers.

- Attestation d'assurance – Péri/extra-scolaire 2026/2027
- Vaccinations obligatoires (Photocopie du carnet de santé)
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif



Mairie de Saint-Genès-Champanelle
Service Périscolaire - Jeunesse

2026/2027

FICHE ENFANT

NOM :

Prénom :

Date de Naissance : _____

Sexe : ☐ M ☐ F

Niveau scolaire : _____

Réservé mairie :

Dos. QF Act.

Votre enfant sera automatiquement inscrit à l'ALSH du mercredi, aux différentes lignes de transports scolaire ainsi qu'aux repas.

Merci de faire les réservations sur le portail famille (14 jours avant pour l'ALSH du mercredi et les repas et 8 jours avant pour les transports scolaires).

Pour rappel, l'inscription n'est pas une réservation.

☒ **INSCRIPTION ACCUEIL PERICOLAIRE (MATIN ET SOIR)**

☐ Forfait périscolaire : Je souhaite être facturé(e) au forfait 4 jours

☐ Accueil occasionnel : Je souhaite être facturé(e) uniquement lors des présences de mon enfant

A compléter également sur portail famille

AUTORISATIONS

OUI

NON

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par la mairie.

J'autorise les services municipaux à filmer et photographier mon enfant (pour l'utilisation dans le cadre d'activités proposées, pour des articles ou sur le site web).

J'autorise les services municipaux à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé du mineur et contacter les services compétents (pompiers, Samu...)

J'accorde le droit à l'image de mon enfant aux services municipaux afin d'alimenter en photo et vidéo le « digipad » (site internet à accès privé permettant le retour en image des activités périscolaires).

SIGNATURE

Valable sur l'année scolaire

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (en ligne sur le portail famille), et le Règlement public d'exploitation des services à titre principal scolaire T2C et m'engage à les respecter. J'atteste que mon enfant est bénéficiaire d'une responsabilité civile.

Le _____

À _____

À retourner au service périscolaire ou à la mairie avant toute réservation.

Afin de faciliter les inscriptions pour la rentrée scolaire 2026-2027 merci de nous retourner les documents avant le 1^{er} juillet 2026

** Des modifications d'inscriptions en cours d'année peuvent avoir lieu, merci d'en informer le service périscolaire **